

## APPEL DE PROJETS –2024-2025

### Fonds régional de promotion de l'accessibilité à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise

#### ORGANISMES VISÉS

Organismes communautaires admis au PSOC (financés ou non).

#### OBJECTIF DES PROJETS

Les projets doivent être en lien avec **l'amélioration et la promotion de l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux** en langue anglaise.

#### QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLE

1. Traduction en anglais de documents concernant la santé et les services sociaux. *Il est à noter que la traduction doit être assurée par un professionnel dont la langue maternelle est l'anglais.*
2. Projets de diffusion d'information à la communauté anglophone.
3. Production d'un dépliant d'information sur les services de l'organisme accessibles à la communauté anglophone.
4. Site Internet : traduction en anglais des contenus relatifs aux services accessibles à la communauté anglophone.
5. Organisation d'une journée porte ouverte pour informer la communauté anglophone sur les services offerts par l'organisme.
6. Organisation d'une activité (formation, sensibilisation) réunissant des organismes communautaires, des établissements et des représentants de la communauté anglophone.

**Sont exclus les projets entraînant une récurrence.**

***Nous encourageons les projets issus de collaboration entre deux (ou plus) organismes communautaires. Dans ce cas, un seul organisme devrait faire le dépôt pour tous les partenaires.***

## ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME SUBVENTIONNÉ

1. Soumettre, par écrit, son projet à l'évaluation selon les critères définis ci-après.
2. L'organisme s'engage à dépenser l'entièreté de la subvention octroyée au plus tard le 31 mars 2025. Aucune demande de prolongation reçue en cours d'année financière ne sera autorisée.
3. Toute utilisation prévue du logo du CISSS des Laurentides dans la documentation ou le site Internet de l'organisme devra être inscrite dans le projet soumis afin d'obtenir une autorisation d'utilisation.
4. Au plus tard le 30 avril 2025, présenter une reddition de comptes écrite des activités réalisées au 31 mars 2025. Des gabarits vous seront fournis.
5. Participer, le cas échéant, à une rencontre pour faire le point sur les activités réalisées et prévues dans le cadre de la subvention. Cette rencontre se fera avec les membres du Comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise des Laurentides (CRASLA).

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

1. Pertinence du projet.
2. Objectifs/indicateurs mesurables selon un échéancier précis.
3. Impact du projet sur l'amélioration de l'accessibilité aux services en langue anglaise.
4. Cohérence entre les objectifs, les activités, les ressources et la clientèle ciblée.
5. Participation des différents partenaires des milieux concernés par le projet.
6. Réalisme des prévisions budgétaires (ventilation des coûts).
7. Expérience antérieure pertinente de l'organisme concernant l'accessibilité aux services en langue anglaise.
8. Un projet ayant déjà obtenu une subvention du FRASLA n'est pas admissible à en recevoir de subséquentes puisqu'il s'agit d'une subvention unique.